



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	9	2

**OBJET : 00-5 - RENOUELEMENT  
DU CONSEIL MUNICIPAL -  
ASSOCIATION TUTELAIRE DES  
PERSONNES PROTEGEES DES ALPES-  
MÉRIDIENNALES (ATIAM) - CONSEIL  
D'ADMINISTRATION - DESIGNATION  
D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3227/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 3 OCT. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 7 OCT. 2014

Pour le Maire,  
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

### EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO

M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE

Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET

Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

**Absents :** Mme Annie CLECH, M. Tanguy CORNEC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

00-5 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - ASSOCIATION TUTELAIRE DES PERSONNES PROTEGEES DES ALPES-MERIDIONALES (ATIAM) - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) :

L'Association Tutélaire des Personnes Protégées des Alpes-Maritimes (ATIAM), dont le siège est à Nice, a été créée en 1978. Elle est affiliée à la Fédération des Associations tutélaires « FNAT et à la Fédération d'Aide à la Santé mentale Croix Marine».

Elle est chargée tout particulièrement de la gestion des mesures de protection, dans les Alpes-Maritimes, et assume notamment les fonctions tutélaires des majeurs protégés par la loi et celles ordonnées tant par le Juge des Tutelles que par le Juge des Enfants, en application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Son rôle est également de promouvoir toute action susceptible d'assurer la protection et la défense des intérêts personnels et patrimoniaux des personnes protégées par la Loi, en liaison avec tout organisme ayant des buts similaires et en collaboration avec les autorités et services compétents.

Enfin, elle organise et participe à la gestion des services communs au profit des personnes protégées par la loi.

Cette association est composée de membres fondateurs, de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres actifs.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé :

- de 6 à 18 membres bénévoles choisis parmi les adhérents domiciliés sur le territoire sur lequel l'association exerce une activité effective ;
- de membres de droit désignés par les autorités du Département à savoir les principales villes concernées.

A ce titre, la Commune d'Antibes bénéficie d'un représentant devant siéger au conseil d'administration de l'ATIAM.

Compte du renouvellement du Conseil municipal de mars dernier, il convient aujourd'hui de désigner un représentant de la Commune devant siéger au sein de cette association.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

APRES que Mme MURATORE, M. AUBRY et Mme DUMAS ont fait part de leur intention de ne pas prendre part au vote

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **PROCEDE** au scrutin public à mains levées à la majorité absolue, à la désignation d'un représentant de la Commune afin de siéger au sein du Conseil d'Administration de l'ATIAM.

Se porte candidate :

- Mme LONVIS

00-5 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - ASSOCIATION TUTELAIRE DES PERSONNES PROTEGEES  
DES ALPES-MERIDIONALES (ATIAM) - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU  
CONSEIL MUNICIPAL

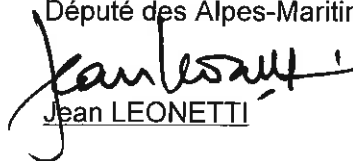
Commission(s) :

Mme LONVIS est désignée à l'**unanimité** pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration de l'ATIAM.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

### Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** DCM N.00-5 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - ASSOCIATION TUTELAIRE DES PERSONNES PROTEGEES DES ALPES-MERIDIONALES (ATIAM) - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de transmission de l'acte :** 07/10/2014

**Date de réception de l'accusé de réception :** 07/10/2014

**Numéro de l'acte :** DCM3227-14 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20140926-DCM3227-14-DE

**Date de décision :** 26/09/2014

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.3. Designation de représentants